



**Jacques MÉZARD,**  
ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le 20 novembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner 15 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord**

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, s'est rendu le 20 novembre 2017 à la rencontre des résidents de la pension de famille « Les Marronniers », ouverte par Emmaüs Solidarité dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

A cette occasion, le ministre a annoncé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant à identifier 15 territoires auprès desquels l'Etat s'engagera pour une mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'abord.

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord, axe structurant de la stratégie logement du gouvernement, vise une réduction forte et durable du sans-abrisme en France. En déplacement à Toulouse le 11 septembre dernier, le président de la République a insisté sur le fait que « *ce n'est pas seulement une logique de dignité collective mais également de plus grande efficacité des politiques publiques* » et a présenté des engagements qui manifestent une grande ambition : le financement de 40 000 PLAI par an durant 5 ans, la construction de 10 000 logements en pension de famille sur 5 ans, ainsi que la création de 40 000 places dans le parc privé via les dispositifs d'intermédiation locative sur 5 ans.

Le ministre a ainsi rappelé qu'il est nécessaire de faire face rapidement à l'urgence sociale en répondant aux conditions suivantes :

- Le logement d'abord ne se fera pas au détriment du parc d'hébergement d'urgence. L'objectif est à terme d'avoir un dispositif plus efficace avec un hébergement d'urgence recentré sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle à la détresse sociale et permettant un accès plus fluide vers le logement.
- Ce plan est nécessairement partenarial et coopératif. Il repose sur une concertation étroite avec les collectivités territoriales, les bailleurs et les associations. Le Logement d'abord se fera au niveau de l'action quotidienne au plus près des personnes en difficulté.
- Enfin, ce plan suppose un changement de modèle pour les acteurs du quotidien que sont les travailleurs sociaux : le Logement d'abord suppose de développer davantage l'accompagnement des personnes pour un accès rapide au logement, dans des démarches d'aller vers, en s'appuyant sur les compétences des personnes concernées plutôt que sur leurs difficultés.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé le 20 novembre s'inscrit parfaitement dans cette logique et vient donc concrétiser l'engagement pris de soutenir 15 territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Il s'agira de valoriser les dynamiques locales qui visent à décliner de manière opérationnelle les objectifs de la stratégie nationale : **produire et mobiliser plus de logements abordables, accélérer l'accès au logement et mieux accompagner les personnes en difficulté et prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels.**

Jacques Mézard a ainsi souligné que les partenariats doivent se renforcer entre tous les acteurs de l'hébergement et du logement, pour une meilleure prise en charge des personnes en difficulté.

**L'appel à manifestation d'intérêt est doté d'un budget de 10 millions d'euros dont 3 millions seront dédiés à l'ingénierie locale et 7 millions au financement de mesures de développement du logement adapté et de l'accompagnement des personnes.** Les financements supplémentaires seront répartis entre les territoires en fonction des feuilles de route élaborées localement par les collectivités, les services de l'Etat et leurs partenaires.

L'Assemblée des Départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine se sont associées à la démarche pour contribuer à assurer le succès de cette politique au service des personnes les plus précaires.

Au cours de cette visite, le Ministre a exprimé son soutien aux associations de lutte contre la précarité et l'exclusion ainsi qu'aux personnels contribuant au quotidien à l'action auprès des personnes en difficulté.

Les pensions de famille constituent un dispositif clé de la lutte contre le sans-abrisme car elles proposent à des personnes au long parcours de rue et de précarité une offre de logement autonome avec des espaces collectifs et une animation de la vie quotidienne par deux hôtes. La stratégie du Logement d'abord prévoit un objectif de création de 10 000 logements en pensions de famille, ce qui représente une augmentation de 60% du parc existant actuellement.

Les collectivités souhaitant répondre à l'appel à manifestation d'intérêt sont invitées à **présenter leur projet avant le 20 février 2018.**

**Retrouvez le communiqué de presse et le dossier en ligne**

---

Contact presse : 01 44 49 85 65

[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

[@Min\\_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)